

Esch-sur-Alzette, le 07 avril 2022

Plus de 200 vues sauvées grâce au don de la cornée

Chaque année, environ 50 personnes au Luxembourg subissent une greffe de cornée et autant de personnes sont en attente de greffe. Depuis 2019, le service réanimation du Centre Hospitalier Emile Mayrisch s'engage activement pour la promotion du don de cornée, et ceci en étroite collaboration avec l'Hôpital Universitaire de Hombourg en Allemagne. Le 200^{ième} prélèvement de cornée fut réalisé au CHEM en ce mois de mars 2022. Le CHEM remercie sincèrement les familles des défunts de ce choix de solidarité et de leur confiance.

Qu'est-ce que la cornée ?

La cornée est comme un petit hublot devant l'œil. Ce tissu transparent et rond se situe devant l'iris et la pupille. C'est une lentille protectrice qui transmet la lumière à la rétine. Lorsque cette petite lentille s'opacifie, la personne perd peu à peu la vue jusqu'à la cécité. Les causes de cette opacification peuvent être multiples et touchent jeunes et vieux : un kératocône (maladie qui entraîne la cécité en déformant la sphère de l'œil), une blessure ou brûlures, une infection (herpes).

Qui peut faire un don de cornée ?

Chacun peut être donneur de cornée. Il n'y a pas de limite d'âge et le port de lunettes de vue ou de lentilles de contact n'empêche pas d'être donneur. Le problème de compatibilité ne se pose pas pour le don de cornée, car celle-ci n'est pas vascularisée. Le prélèvement doit se faire dans les 72 heures suivant le décès du donneur. Il faut savoir qu'un don de cornée n'altère en aucun cas le visage, le globe oculaire et l'iris ne sont prélevés, seules les cornées le sont. L'intégrité physique du défunt est ainsi scrupuleusement respectée.

Comment devenir donneur ?

Il est important de parler à ses proches de sa décision de devenir donneur d'organes et de faire connaître ses volontés. Pour ce faire, il existe plusieurs possibilités :

- L'application "Passport de Vie" permettra en quelques clics d'enregistrer son choix personnel quant à sa décision de devenir donneur d'organes.
- La carte de donneur d'organes («Passeport de vie») est également disponible auprès du [Ministère de la Santé](#) et via [Luxembourg Transplant](#).